

# Le Comité de Paris de la Ligue contre le cancer

## Au service des malades et de leurs proches

« La Maison » de 1 000m<sup>2</sup>, a été pensée comme un lieu inclusif, chaleureux et convivial, qui accueille les patients et leurs proches et propose gratuitement des soins de support. Grâce à une Accompagnatrice en santé, chaque patient sera invité à co-construire et évaluer son parcours en soins de support qui répondra à ses besoins.

### Dans « La Maison » :

-  Des prestations d'auxiliaires de vie sociale
-  Une chorale
-  Un coaching emploi personnalisé
-  Un accompagnement du parcours de soins en cancérologie
-  Des groupes de parole
-  Des ateliers de socio-esthétique
-  Des ateliers diététiques
-  Des activités physiques adaptées et de relaxation
-  Des ateliers d'art thérapie

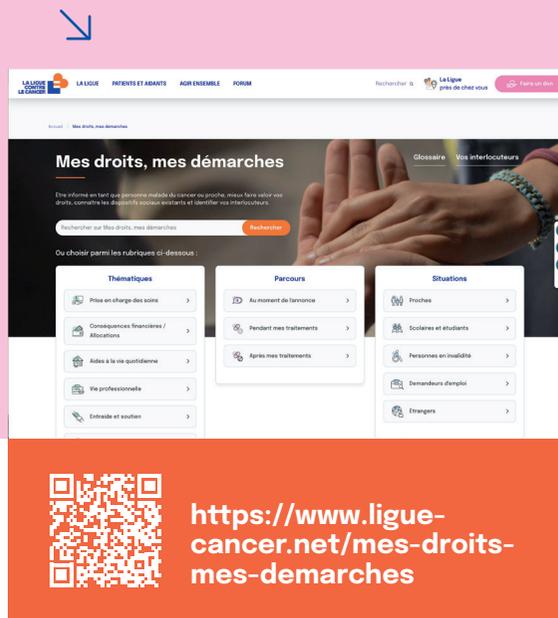
### À l'extérieur :

-  Des séjours de vacances pour les jeunes malades
-  Des visites à domicile
-  Un parcours de soins après cancer
-  Tennis santé et plongée sous-marine

### À l'hôpital :

-  Des Espaces Ligue, Au fil de la Ligue...

Services gratuits



<https://www.ligue-cancer.net/mes-droits-mes-demarches>

## Accompagner les personnes malades et leurs proches

### NUMÉRO UTILE

Contre le cancer, toute la Ligue  
Service d'écoute téléphonique national

**0 800 940 939** Services & appel gratuits

- Écoute et soutien psychologique
- Permanence juridique
- Conseils pour emprunter
- Réorientation vers les Comités départementaux



Nos aides financières sont accordées grâce à la générosité de nos donateurs et à une subvention que la **Mairie de Paris** verse à notre Association.



Comité de Paris de la Ligue contre le cancer  
32 Avenue Corentin Cariou - 75019 PARIS  
Tél. 01 45 00 00 17  
Site web : [www.ligue-cancer.net/cd75](http://www.ligue-cancer.net/cd75)

Pour mieux vivre avec le cancer à Paris



# Service social

Pour les personnes atteintes de cancer

Pour les familles d'enfants atteints de cancer

domiciliées à Paris.

- > Permanence sociale
- > Aides financières



# 1. Une aide financière,

## Pour quels types de besoin ?

L'aide financière peut être accordée pour des besoins très divers :

- Aide au paiement du loyer
- Aide au paiement de factures
- Achat de prothèses
- Aide alimentaire
- Complémentaire santé / mutuelle

L'aide financière est accordée **une fois par an** de date à date. Dans le cas où l'aide concerne le logement, elle peut prendre en compte, exceptionnellement, jusqu'à 3 mois de loyer et sera payée au bailleur de préférence. Dans le cas où l'aide concerne la mutuelle, elle peut intervenir en complément d'une aide précédemment accordée.

## Qui peut en bénéficier ?

Toute personne atteinte d'un cancer, domiciliée à Paris et confrontée à des difficultés financières du fait de la maladie.

Une demande peut être faite pendant les traitements ou dans les 18 mois après la fin du traitement.

## Comment en bénéficier ?

La demande doit être faite par la personne elle-même auprès d'un service social (Mairie, CRAMIF, hôpital, clinique, ...) qui remplira l'enquête sociale et transmettra la demande au Comité de Paris de la Ligue contre le cancer.

## Le dossier

Une commission d'admission se réunit tous les mois pour instruire les demandes. Elle est composée d'un médecin, d'une assistante sociale de l'AP-HP et des responsables du Comité (trésorier et assistante sociale). Les demandes sont présentées de manière anonyme.

- Toutes les demandes d'aide financière doivent être exclusivement instruites par un-e travailleur-se social-e
- La demande d'aide financière doit être motivée soit par une **absence** ou une **baisse de ressources** due à la maladie, soit par une ou des **dépenses supplémentaires** liées à la santé.
- La demande doit être **chiffrée** et la nature de l'aide **indiquée** (mutuelle, prothèses, équipement...).

Le dossier doit être accompagné obligatoirement :

→ Du **certificat médical** du Comité de Paris, qui fait état de la pathologie et du traitement du demandeur, destiné au médecin membre de la Commission.

→ Du **RIB** du demandeur ou d'un tiers, dans ce dernier cas de figure à préciser dans l'enquête.

→ Des **justificatif** des ressources et des charges.

→ Eventuellement, des **devis** ou **factures**

Après accord des membres de la commission, le Comité de Paris de la Ligue contre le cancer effectuera un virement directement au patient ou à son bailleur (pour les factures de loyer) et adressera un courrier de notification au demandeur et au travailleur social.

**formulaires à télécharger**  
[www.ligue-cancer.net/75-paris](http://www.ligue-cancer.net/75-paris)



### Rubriques

- Accompagner les personnes malades et leurs proches
- Aides sociales et financières

# 2. Permanence sociale

Une assistance sociale propose une **permanence sociale pour informer et orienter les patients et leurs proches** :

- **Évaluer** la situation sociale en tenant compte de l'impact de la maladie,
- **Informer** sur les droits et les démarches à effectuer,
- **Orienter** vers les services et professionnels adaptés dans un souci de respect et de confidentialité,
- **Permettre** aux patients et à leurs proches d'avoir un professionnel qui répond rapidement à leurs questions sur l'impact, les conséquences de la maladie sur leur vie et les démarches à effectuer sur le plan social.



L'assistante sociale reçoit sur rendez vous, du lundi au vendredi.

Contact : **Eyram Sedjro**  
[eyram.sedjro@ligue-cancer.net](mailto:eyram.sedjro@ligue-cancer.net)  
01 45 00 97 68